



DOSSIER JOUEUR

FOOTBALL CLUB DU PAYS DE L'ARBRESLE

Saison 2018 - 2019

Catégorie

Renseignement joueur :

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse Complète :

Téléphone :

M@il :

Renseignement Parents:

	MERE	PERE
Nom, Prénom		
Téléphone Portable/Domicile		
M@il		
Profession		

Personne à contacter pour les informations du club et les convocations du week-end :

MERE

PERE

AUTRE (précisez)

Partie réservé au FCPA

COTISATION SAISON 2018 - 2019 :€

Déduction Pass Région de 30€ n° de carte :

Espèce€

Chèque 1 n°:€

Chèque 2 n°:€

ANCV€

Chèque 3 n°:€



DOSSIER JOUEUR

FOOTBALL CLUB DU PAYS DE L'ARBRESLE

Equipements (inclus dans votre cotisation) entourez la taille qui correspond

Le pack 2018- 2019 se divise en 3 équipements selon la catégorie dont vous êtes attribué

U6-U7-U8-U9 (6 - 9 ans)					
Coupe Vent	XL (14 ans)	L (12 ans)	M (10 ans)	S (8 ans)	XS (6 ans)
Short	XL - (14 ans)	L (12 ans)	M (10 ans)	S (8 ans)	XS (6 ans)
Chaussettes	Pointure :				

U10-U11-U12-U13 (10 à 13 ans)					
Sac à dos					
Panta court	XL - (14 ans)	L (12 ans)	M (10 ans)	S (8 ans)	XS (6 ans)
Short	XL - (14 ans)	L (12 ans)	M (10 ans)	S (8 ans)	XS (6 ans)
Chaussettes	Pointure :				

U14-U15-U16-U17-U18-U19-Senior (à partir de 14 ans)					
Sac de sport					
Short	2XL	XL	L	M	S
Panta Court	2XL	XL	L	M	S
Chaussettes	Pointure :				



TARIFS COTISATIONS 2018-2019

FOOTBALL CLUB DU PAYS DE L'ARBRESLE

Catégorie (Année de naissance)	U6/U7 U8/U9 (2013 - 2010)	U10/U11 (2009-2008)	U12/U13 (2007-2006)	U14/U15 U16/U17 U18/U19 (2005-2000)	Féminines U12F à Sénior F (à partir de 2007)	Sénior (à partir de 1996)	Loisirs
Cotisations 01/09/18 - 31/12/18	150 €	185 €	195 €	200 €	195 €	230 €	85 €
Réduction 2ème et 3ème Licence (Fraterie)	130 €	165 €	175 €	180 €	175 €	230 €	85 €
Cotisation à compter du 01/01/2019	110 €	145 €	150 €	160 €	150 €	190 €	50 €

Modalités de règlement :

Afin de permettre à tous de pouvoir intégrer le club, le FCPA met à votre disposition des facilités de paiement

- Règlement en espèce : 1 seul versement
- Règlement par chèque (à l'ordre du FCPA)
- Règlement possible en 3 fois
- Pour les bénéficiaires du Pass Région, déduire 30€ de la cotisation et adresser obligatoirement un chèque de caution de 30€ qui sera détruit dès que la région aura reversé sa participation.
- Règlement par chèque ANCV ou coupons sport : merci d'inscrire votre nom et adresse sur tous les chèques.
- Prise en charge C.E : une facture peut-être établie, toute fois, un chèque de caution du montant annuel de la cotisation est demandé à l'inscription.

Aucun remboursement de cotisation n'est accordé en cours de saison en cas de : départ du club, blessure, pathologie ou exclusion des matches suite à sanctions officielles ou internes.

- **3 timbres obligatoires**
- **Pour les nouveaux adhérents : photo d'identité + photocopie Carte D'identité (ou passeport ou acte de naissance) + Tampon du Médecin sur la demande de Licence.**